

La campagne de vaccination est lancée dans le département du Loiret.

La campagne vaccinale démarre au CHR d'Orléans dès mercredi 6 janvier 2021 après-midi. Celle-ci est, au regard de la situation sanitaire, économique et sociale de notre pays, particulièrement cruciale pour sortir de cette période très éprouvante pour la population française comme pour les soignants qui la prennent en charge.

Conformément aux recommandations sanitaires, les personnes prioritaires sont les suivantes :

- les **personnes âgées vivant en EHPAD ou USLD**,
- les **professionnels de santé libéraux et hospitaliers de plus de 50 ans ou de moins de 50 ans souffrant de comorbidités** dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Liste des comorbidités (*issue des recommandations HAS du 27 novembre 2020*) :

- l'obésité (IMC >30)¹, particulièrement chez les plus jeunes,
- la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'insuffisance respiratoire,
- l'hypertension artérielle compliquée,
- l'insuffisance cardiaque,
- le diabète (de type 1 et de type 2),
- l'insuffisance rénale chronique,
- les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans,
- le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
- la trisomie 21.

1) **Pour les résidents des EHPAD ou USLD**, la vaccination se déroulera dans chaque établissement. Pour les résidents des EHPAD et USLD du CHR d'Orléans (*Le Bois Fleuri, Pierre Pagot et Les Ecureuils*), la vaccination sera mise en œuvre après avoir recueilli le consentement des personnes âgées ou si elles ne sont pas en mesure d'exprimer leur avis, de leur famille ou de leur tuteur légal.

2) **Pour les personnels hospitaliers**, la vaccination se déroulera comme suit :

Pour les professionnels de santé du CHR d'Orléans et des établissements de l'agglomération, la vaccination aura lieu au 3^{ème} étage du Point Bleu, dans les locaux du SSR, sur rendez-vous, via le lien suivant : [Vaccin Professionnels Hospitaliers](#) de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi et de 7 heures à 17 heures, les mardis et les jeudis pour permettre de vacciner les personnels de nuit. La fiche de pré-vaccination sera à compléter et à remettre le jour de la consultation vaccinale.

Pour les professionnels de santé des autres établissements de santé du Loiret, des centres de vaccination seront mis en place dans les centres hospitaliers de Gien, Pithiviers, Montargis et Beaugency.

Pour les professionnels de santé des cliniques de l'Archette et d'Oréliance, la vaccination aura lieu dans leurs établissements respectifs.

- 3) **Pour les professionnels libéraux**, la vaccination se déroulera au dispensaire Porte Madeleine le lundi de 11h à 17h30 et du mardi au vendredi de 10h à 17h30, sur rendez-vous, via le lien suivant : [Vaccin Professionnels Libéraux](#) ou sur monchrorleans.fr rubrique « vaccin Covid Professionnels Libéraux ». Une fiche de pré-vaccination sera à compléter et à transmettre le jour de la consultation vaccinale. Les professionnels libéraux des secteurs de Gien, Montargis, Pithiviers et Beaugency pourront être vaccinés dans les centres de vaccination de leurs secteurs respectifs.

Les médecins libéraux participent à cette campagne de vaccination, en assurant une présence sur les différents sites de vaccination.

Pour s'inscrire sur des plages de présence dans les centres de vaccination :

- ➔ mail à envoyer au Conseil départemental de l'ordre des médecins : loiret@45.medecin.fr qui centralise les propositions et directement à pauline.di-mascio@chr-orleans.fr pour les centres de vaccination du CHR d'Orléans.

Contact presse : Juliette VILCOT-CREPY – juliette.vilcot-crepy@chr-orleans.fr – tel. 02 38 61 32 68